

FORGER L'AVENIR



DEVENIR PRÊT POUR LE PARA

UN GUIDE POUR
L'INCLUSION ET L'INTÉGRATION
AU SKI DE COMPÉTITION



FORGER L'AVENIR

DEVENIR PRÊT POUR LE PARA

VOIE À AIDER LES CLUBS DE SKI À

FAVORISER UNE MEILLEURE INCLUSION.

Canada Alpin croit en l'importance d'un modèle d'inclusion et d'intégration au sein des clubs de ski locaux à mesure que les participants progressent dans le Modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA).

L'intégration est le processus consistant à combiner ou réunir deux choses pour créer un tout.

L'intégration en ski de compétition permet aux para-athlètes d'intégrer un club et un programme de compétition déjà bien établis. ACA a toujours travaillé directement avec les personnes et les clubs afin de promouvoir et de faciliter l'intégration des para-athlètes partout au Canada.

Forger l'avenir : Devenir prêt pour le para doit être vu comme une référence, c'est-à-dire un point de départ et un guide pour que le ski de compétition adopte une approche intégrée et inclusive.

Il repose sur le guide *Becoming Para Ready: Version 2.0 – A Guidebook for Sports Organizations, Leaders, Teachers, Coaches and Administrators* (The Steadward Centre, 2023), et s'inspire aussi du document *Devenir prêt pour le para : guide des ressources d'inclusion et d'intégration du para-athlétisme au Canada* (Athlétisme Canada, 2021).

Cette ressource est conçue principalement pour les entraîneurs, les administrateurs de clubs de ski et les responsables de programmes qui appuient le ski para-alpin de compétition au Canada, mais elle sera aussi très utile à toute personne impliquée dans un programme de ski adapté. Le document a pour but d'aider les organisations et les programmes à devenir plus inclusifs, à mieux comprendre le ski para-alpin et à mieux soutenir les athlètes ayant un handicap.



THE STEADWARD CENTRE
UNIVERSITY OF ALBERTA

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1: **COMPÉTENCE PARA**..... 2

Le modèle médical du handicap
Le modèle social du handicap
Le modèle socio-relational du handicap
Le langage et les interactions
Les catégories de handicaps
L'importance du sport pour les personnes ayant un handicap
Les modèles d'intégration et d'inclusion
L'importance de la prise de conscience et de la première participation

PARTIE 2: **DEVENIR PRÊT POUR LE PARA** 7

Les principes Devenir prêt pour le para (DPP)
Le cadre DPP 2.0
Perspective
Philosophie
Personnes
Politique
Planification
Place
Promotion
Partenariats
Prix
Parcours
Programme
Préférence
Participation
Pratique
Pédagogie

PARTIE 3: **LE SKI PARA-ALPIN AU CANADA** 10

La classification
Le cheminement du ski adapté
Le cheminement de performance en ski

PARTIE 4: **FORGER L'AVENIR**..... 13

Le développement et la croissance en ski para-alpin
Les événements *Forger l'avenir*

Glossaire de termes généraux14

PARTIE 1: COMPÉTENCE PARA

LES DIRIGEANTS SPORTIFS SONT SOUVENT COMPÉTENTS EN MATIÈRE D'ENCADREMENT D'ATHLÈTES, DE POLITIQUES, DE RÈGLES ET DE RÈGLEMENTS. CES COMPÉTENCES SONT LE FRUIT D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE, DE FORMATION ET DE PRATIQUE. IL EN EST DE MÊME LORSQU'IL S'AGIT DE TRAVAILLER AVEC DES ATHLÈTES AYANT UN HANDICAP ET DANS LE CADRE DU PARASPORT QUI PRÉSENTE UN CONTEXTE UNIQUE. AFIN DE MIEUX COMPRENDRE LES CONTEXTES DU SPORT ADAPTÉ, IL EST IMPORTANT D'EXAMINER D'ABORD COMMENT LE HANDICAP EST COMPRIS DANS NOTRE SOCIÉTÉ. UNE AUTRE FAÇON DE VOIR LES CHOSSES CONSISTE À COMPRENDRE LES OPTIQUES OU LES POINTS DE VUE DES PERSONNES HANDICAPÉES D'UNE MANIÈRE PLUS LARGE QUE DANS UN CONTEXTE SPORTIF.

CHANGER LES POINTS DE VUE EN COMPRENANT LE HANDICAP

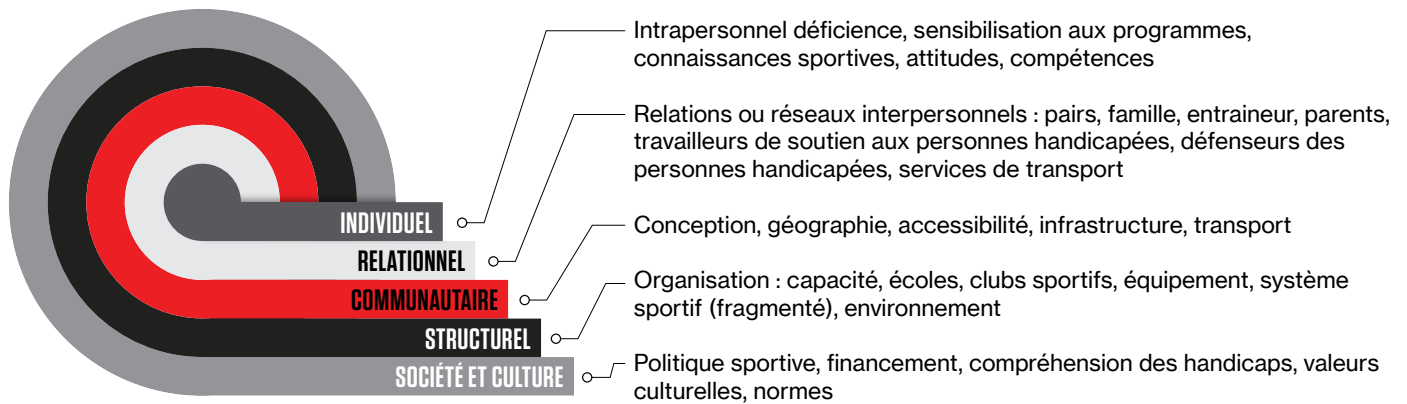
La notion de handicap dans la société peut être comprise de différentes manières, dont trois modèles sont abordés ci-après.

1. **Le modèle médical du handicap** met l'accent sur le handicap de la personne, fait le lien entre le corps et un diagnostic, et focalise sur l'intervention médicale comme moyen de résoudre ou d'éliminer la déficience ou la condition (Leduc, Disfigured, 2020). La déficience est considérée comme le problème et comme quelque chose qui doit être corrigé au lieu de trouver des moyens d'éliminer les obstacles et de chercher à rendre la société plus accessible. En para-alpin, cela peut se manifester sous forme de fausses idées sur ce que l'athlète peut ou ne peut pas faire en raison de son handicap ou de son diagnostic et en voulant le caser dans un moule déjà existant.
2. **Le modèle social du handicap** remet en question le modèle médical et nous amène à nous intéresser davantage au handicap des personnes victimes d'obstacles systémiques, à l'exclusion et à la discrimination à l'égard des handicaps qu'aux limitations réelles de la déficience. Par exemple, devenir un skieur en fauteuil-ski et réussir en ski para-alpin pourrait avoir des contraintes pour une personne non parce qu'elle utilise un fauteuil roulant, mais à cause des obstacles à l'accessibilité ou d'un manque d'accès à l'équipement. Ce modèle cherche à améliorer l'accès en réduisant les obstacles, indépendamment de la personne.
3. **Le modèle socio-relationnel du handicap** vise à trouver un juste milieu (c.-à-d. relationnel) entre les effets de la déficience et la façon dont les structures sociales peuvent restreindre l'impact d'une pleine inclusion. En se rapprochant trop d'un modèle social, le regard d'une personne sur le handicap peut faire abstraction des « expériences vécues » par les personnes handicapées. Il est essentiel de reconnaître et de comprendre le vécu des personnes vivant avec un handicap. Aussi, il n'est pas toujours possible d'éliminer un obstacle dans un environnement social. Cependant, en discutant avec la personne concernée dans un climat de confiance, cela permet de déterminer les obstacles qui peuvent être éliminés et ce qui peut être fait pour améliorer son expérience en entraînement et en compétition. En se rapprochant trop du modèle médical, on accorde trop d'importance à l'impact du handicap sur la personne ou sur ce qu'elle ne peut pas accomplir à l'entraînement ou en compétition à cause de sa condition. Il est important de trouver un équilibre entre les deux modèles afin d'offrir le meilleur soutien à l'athlète pendant son cheminement. **Une discussion ouverte et une planification collaborative permettent d'éliminer les obstacles auxquels se heurte un athlète tout en tenant compte de l'impact de son handicap sur son entraînement.**

Comprendre le handicap, c'est aussi comprendre le capacitisme et le handicapisme. « Le capacitisme est la discrimination et les préjugés sociaux à l'encontre des personnes ayant un handicap qui reposent sur la croyance que les capacités habituelles sont supérieures. Dans son essence, le capacitisme est ancré sur l'hypothèse que les personnes handicapées ont besoin d'être "réparées" et définit les personnes par leur handicap. Comme le racisme et le sexisme, le capacitisme classe des groupes entiers de personnes comme étant "inférieurs" et inclut des généralisations préjudiciables envers les personnes handicapées. »

<https://www.accessliving.org/newsroom/blog/ableism-101/>

Maintenant que vous en savez plus sur la perception du handicap dans la société, il est important de reconnaître comment le sport adapté s'insère dans d'autres institutions sociales.



La recherche portant sur les contextes du sport adapté démontre clairement qu'il existe plusieurs facteurs sociaux, culturels, organisationnels, économiques, communautaires, interpersonnels et intrapersonnels qui doivent être pris en compte par les clubs, les gestionnaires et les entraîneurs

Pour bâtir une communauté de ski de compétition « prête pour le para » au Canada, il faut examiner nos politiques, nos structures de programmes et nos environnements (y compris virtuels) afin d'éliminer les obstacles et de concevoir des solutions globales à la participation, au développement et à la performance. Le terme « personnes handicapées » est utilisé pour désigner un groupe ou une population. Il est important de se rappeler que ces personnes ne forment pas un groupe homogène, mais plutôt un groupe diversifié ayant des besoins et des désirs différents. Deux personnes ayant le même type de handicap ou de déficience peuvent se heurter à des obstacles différents et avoir des besoins différents. Certains handicaps sont invisibles ou plus difficiles à percevoir. La communication est essentielle pour comprendre pleinement les besoins de chaque personne. Les nouveaux résultats de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2022 révèlent que 27 % de la population canadienne âgée de 15 ans ou plus, soit 8 millions de personnes, présentaient au moins une incapacité qui les limitait dans leurs activités quotidiennes. Le taux d'incapacité au Canada a augmenté de 5 points de pourcentage depuis 2017, année où 22 % des Canadiennes et Canadiens, soit 6,2 millions de personnes, avaient une ou plusieurs incapacités. (Statistique Canada, 2022)

LE LANGAGE ET LES INTERACTIONS

Les mots ont de l'importance et le langage fait partie intégrante de l'inclusion, tant du point de vue du handicap que dans d'autres domaines de la diversité et de l'inclusion. L'utilisation de termes désobligeants, désuets ou liés au capacitisme pour décrire ou interagir avec des athlètes handicapés renforce les stéréotypes irrespectueux.

Chacun a ses préférences quant à la manière dont il s'identifie et certains athlètes peuvent préférer un langage centré sur l'identité (c.-à-d. personne sourde, personne autiste, personne handicapée, personne aveugle). Cette préférence est de plus en plus fréquente, mais la façon dont une personne s'identifie est personnelle et diffère donc d'une personne à l'autre.

Le langage centré sur la personne met l'accent sur la personne et non sur le handicap. Par exemple, athlète ayant un handicap, personne ayant une déficience visuelle, etc.

Il est recommandé de commencer en utilisant le langage centré sur la personne, puis de discuter avec l'intéressé pour connaître ses préférences. Il est important de respecter ce choix et de s'y conformer. Le mot « handicap » n'est pas forcément un mauvais mot ou un mot à éviter.

D'autres lignes directrices à prendre en compte sont adaptées du National Center for Disability & Journalism (2021) et traduites ci-dessous :

Ne mentionnez le handicap que lorsqu'il est pertinent de le faire. Demandez-vous s'il est nécessaire de parler d'une personne en utilisant son handicap comme descriptif.

Dans la mesure du possible, demandez à l'athlète comment il aimerait être décrit. Assurez-vous que la confiance et la relation sont bien établies avant. Vous pouvez aussi demander à un membre de la famille en qui vous avez confiance ou à une organisation compétente qui travaille avec lui ou qui le connaît mieux.

Évitez d'utiliser des mots inventés comme « diversifiable » et « handicapable », à moins de les utiliser dans des citations directes ou pour faire référence à un mouvement ou une organisation. De plus, les expressions comme « besoins spéciaux, déficients, etc. » ne sont pas recommandées.

Évitez les comparaisons qui font référence aux personnes sans handicap comme étant « normales » et aux sports pratiqués par ces personnes comme étant des sports « normaux ». L'utilisation du terme « personne handicapée » par opposition à « personne sans handicap » est appropriée.

Adressez-vous directement à la personne handicapée, et non à son accompagnateur, son partenaire d'entraînement ou guide, ses parents ou son interprète gestuel. Si la personne ne répond pas immédiatement, cela ne signifie pas qu'elle ne peut pas ou ne veut pas répondre.

Si vous n'êtes pas certain de la façon dont vous devez interagir avec une personne handicapée, vous n'avez qu'à lui demander. Ce n'est pas parce qu'une personne a un handicap qu'il faut en déduire qu'elle a besoin d'aide. Ne lui donnez pas d'aide sans lui demander d'abord si elle en a besoin. Vous pouvez lui demander si elle veut de l'aide, mais ne lui demandez pas de manière répétée et ne nuancez pas sa réponse en lui demandant si elle en est sûre. Respectez son choix, même si la personne semble avoir des difficultés. Si la situation est dangereuse, aidez-la comme vous le feriez pour toute autre personne sans handicap.

Lorsque vous faites la connaissance d'une personne handicapée, il est approprié de lui serrer la main. Une personne dont l'usage des mains est limité ou qui porte un membre artificiel peut habituellement donner une poignée de main. (Serrer la main gauche est une salutation acceptable.) Vous pouvez aussi lui tendre le poing ou le coude.

Lorsque vous rencontrez une personne malvoyante, identifiez-vous toujours, ainsi que les autres personnes qui vous accompagnent. Lors d'une conversation de groupe, n'oubliez pas d'identifier la personne à laquelle vous vous adressez.

Ne soyez pas mal à l'aise s'il vous arrive d'utiliser des expressions courantes comme « on se voit plus tard » ou « j'ai l'impression d'être toujours en train de courir » qui semblent avoir un lien avec le handicap de la personne.

L'équipement d'aide à la mobilité d'une personne, comme un fauteuil roulant, un quadriporteur ou une canne, fait partie de son espace personnel. Il convient de ne pas le toucher ni le déplacer sans autorisation, même si la personne l'a déposé ou l'a laissé quelque part. S'appuyer sur le fauteuil roulant d'une personne revient à s'appuyer sur son épaule. Ne vous asseyez pas et n'utilisez pas le fauteuil roulant ni l'équipement de mobilité d'une personne. Il est essentiel que le propriétaire sache toujours où se trouve son équipement.

Écoutez attentivement lorsque vous parlez avec une personne ayant des difficultés d'élocution. Soyez patient et attendez que la personne termine, sans la corriger ou parler à sa place. Au besoin, posez des questions courtes ou fermées qui demandent une réponse brève ou un hochement de tête pour dire oui ou non. Ne faites jamais semblant de comprendre si vous ne comprenez pas bien. Répétez plutôt ce que vous avez compris et laissez la personne répondre. La réponse vous éclairera et guidera votre compréhension.

N'oubliez pas qu'il est normal de ne pas comprendre toutes les nuances. Ne faites pas semblant de comprendre la personne. Établir une relation et un climat de confiance avec le participant ou l'athlète est le meilleur point de départ. Une fois la confiance établie, soyez ouvert et honnête dans vos conversations et demandez la permission d'obtenir plus d'informations en lui posant des questions.

Ne faites pas de suppositions.

LES CATÉGORIES DE HANDICAPS

Il est parfois difficile de catégoriser le handicap, car le langage qui l'entoure change fréquemment et évolue. Lorsque l'on définit un nombre précis de types de handicaps, il y a inévitablement des éléments qui sont oubliés ou négligés. L'Association canadienne des entraîneurs (ACE) répartit les handicaps et les déficiences en cinq catégories différentes dans son module *Entraîner des athlètes ayant un handicap*. Il faut savoir qu'il s'agit d'un modèle général de catégorisation des handicaps et que le Comité international paralympique (IPC) utilise une terminologie et des définitions différentes en ce qui concerne les catégories de classification, comme il est indiqué dans la section Classification.

Le contenu ci-dessous est adapté du document *Entraîner des athlètes ayant un handicap* de l'ACE.

Les déficiences sensorielles

- La déficience visuelle : comprend la cécité, la vision partielle, la surdité et la cécité avec déficiences supplémentaires.
- La déficience auditive : absence partielle ou totale de la perception des sons.
- La déficience multisensorielle : déficience visuelle et auditive diagnostiquée avec au moins une légère perte de chaque fonction, ou encore surdité.

La déficience comportementale est une déficience d'ordre émotionnel caractérisée par un ou plusieurs éléments suivants :

- Difficulté à bâtir ou maintenir des liens interpersonnels satisfaisants avec ses pairs ou avec des adultes dans des rôles de supervision.
- Difficulté à apprendre des choses qui ne peuvent être expliquées adéquatement par des facteurs intellectuels, sensoriels ou liés à la santé.
- Manifestation constante ou chronique d'un comportement ou de sentiments inappropriés dans des conditions normales.
- Manifestation d'une humeur triste ou dépressive.
- Tendance manifeste à développer des symptômes physiques, de la douleur ou des peurs déraisonnables associés à des problèmes personnels.

Le trouble d'apprentissage affecte la capacité d'une personne à comprendre le langage écrit ou parlé. La personne peut avoir du mal à lire, écrire, écouter ou parler même si elle a un quotient intellectuel (QI) moyen ou supérieur à la moyenne. N'oubliez pas que des difficultés à communiquer verbalement ne sont pas nécessairement un indicateur de l'intelligence ou des capacités.

La déficience intellectuelle affecte la capacité d'une personne de réfléchir, de résoudre des problèmes et/ou de prendre soin d'elle-même. Une personne ayant une déficience intellectuelle a un QI inférieur à la moyenne.

Le handicap physique a une incidence sur la fonction musculaire, la mobilité, la capacité physique, la coordination, l'endurance, la dextérité et/ou d'autres mouvements d'une personne. Il peut être visible ou invisible. Il peut être permanent ou irrégulier, congénital (à la naissance) ou acquis (à la suite d'une maladie ou d'une blessure). Les handicaps physiques peuvent inclure, entre autres, les lésions de la moelle épinière, le spina-bifida, les amputations, les petites tailles, la paralysie cérébrale et les différences entre les membres. Ils peuvent





aussi inclure des déficiences au niveau de différentes parties du système nerveux, à la fois le système somatique (mouvements volontaires et perception sensorielle) et le système nerveux autonome (fonctions automatiques de l'organisme – rythme cardiaque, respiration, digestion, fonction sexuelle, etc.). Certains handicaps physiques peuvent inclure des déficiences du système autonome, mais pas du système somatique (fonction musculaire).

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE HANDICAP ET DÉFICIENCE?

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, le terme « handicap » est un terme générique qui regroupe les déficiences, les limitations d'activité et les restrictions de participation. Une déficience est un problème de fonction ou de structure corporelle. Une limitation d'activité est une difficulté éprouvée par une personne lors de l'exécution d'une tâche ou d'une action. Une restriction de participation est un problème éprouvé par une personne dans le cadre de ses activités de la vie courante.

Le handicap peut être lié à des conditions présentes à la naissance ou survenu plus tard dans la vie et peut avoir une incidence sur les fonctions plus tard dans la vie, notamment la fonction cognitive (mémoire, apprentissage et compréhension), la mobilité (déplacement dans un milieu), la vision, l'audition, le comportement et d'autres fonctions. Une déficience de la structure et du fonctionnement corporel a un effet sur la capacité ou la fonction d'une personne dans les mouvements liés au sport.



L'IMPORTANCE DU SPORT POUR LES PERSONNES AYANT UN HANDICAP

Les personnes ayant un handicap participent au sport pour les mêmes raisons que la plupart des athlètes. Le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) a recensé quatre raisons pour lesquelles les personnes pratiquent un sport.

- **L'accomplissement** : un désir de s'améliorer, de maîtriser de nouvelles compétences et de viser l'excellence.
- **L'appartenance** : un désir d'avoir des relations positives et amicales avec les autres.
- **L'autonomie** : un désir de ressentir un sentiment de contrôle, de prendre sa vie en charge.
- **Les sensations** : un désir d'expérimenter les images, les sons et les sensations physiques entourant un sport ou de vivre l'enthousiasme d'un sport.

En outre, le Projet canadien pour la participation des personnes handicapées (CDPP), qui a élaboré un plan pour développer une participation de qualité, évoque six éléments fondamentaux qui donnent lieu à des expériences sportives positives et agréables pour les personnes ayant un handicap.

- **L'appartenance** : se sentir inclus, accepté et respecté et avoir l'impression de faire partie du groupe.
- **L'autonomie** : être indépendant, avoir le choix et le contrôle.
- **La maîtrise** : avoir vécu des succès, ressentir un sentiment de réussite et de compétence.
- **Le défi** : avoir l'impression d'être mis à l'épreuve de manière appropriée.
- **L'engagement** : vivre le moment présent et être concentré, absorbé et passionné.
- **Le sens** : Contribuer à l'atteinte d'un objectif significatif sur le plan personnel ou social, ressentir un sentiment de responsabilité par rapport aux autres.

Ce qui rend une expérience positive pour un athlète est unique et les individus accorderont de l'importance à différents éléments.

LES MODÈLES D'INTÉGRATION ET D'INCLUSION

L'approche générale en matière de soutien aux athlètes handicapés diffère peu de celle pour les athlètes sans handicap.

Les para-athlètes veulent avoir accès aux mêmes possibilités, mais en les adaptant à leurs capacités. Ainsi, en prenant le temps d'en apprendre davantage sur chaque athlète en tant qu'individu, tout en tenant compte de ses besoins uniques, vous serez en mesure de le soutenir en toute sécurité, de manière inclusive et efficace. Bien que chaque athlète soit différent, certaines mesures générales s'appliquent en fonction des différents types de déficiences.

Intégré (ouvert) : L'entraînement/programme a lieu dans un club de ski sans apporter de modifications ni d'encadrement particulier aux para-athlètes.

Intégré (adapté) : L'entraînement/programme a lieu dans un club de ski et comprend des modifications et de l'entraînement propre aux besoins des para-athlètes.

Parallèle : L'entraînement/programme a lieu en parallèle avec le club de ski (c.-à-d. même heure et même lieu), mais des modifications sont apportées et un entraîneur est dédié aux para-athlètes.

Séparé : L'entraînement/programme est encadré et pris en charge par le club de ski, mais il est axé sur les para-athlètes et se déroule à un autre moment et dans un autre lieu.

Sport adapté : L'entraînement/programme est entièrement pris en charge par un organisme de sport adapté.



L'IMPORTANCE DE LA PRISE DE CONSCIENCE ET DE LA PREMIÈRE PARTICIPATION

Être conscient des possibilités de pratiquer un sport est crucial pour se lancer dans ce sport. Les premiers contacts avec le sport sont aussi très importants pour déterminer si une personne continuera à le pratiquer. Dans le cas des personnes handicapées, il faut tenir compte des obstacles supplémentaires qui peuvent exister pour elles. Ces obstacles commencent dès la recherche d'informations sur les programmes; c'est-à-dire le transport pour se rendre sur les lieux, l'accès aux installations, l'équipement pertinent, la possibilité de rencontrer un entraîneur formé et solidaire, et la recherche d'un sport que la personne aime. Même si tous ces obstacles sont abordés et que le participant finit par essayer un sport, une expérience négative risque de le décourager rapidement et de l'amener à abandonner le sport pour de bon.

L'organisme Le sport c'est pour la vie offre des renseignements supplémentaires sur l'importance de ces deux stades ainsi que des grilles de vérification pour aborder la prise de conscience et la première participation. www.sportpourlavie.ca

Soutenir les athlètes ayant un handicap à tous les niveaux de votre organisation consiste essentiellement à : se concentrer sur leurs capacités tout en comprenant leurs besoins uniques; offrir un environnement sécuritaire et favorable pour s'entraîner; participer à des compétitions et leur permettre de s'épanouir comme athlète; et les guider sur la voie du niveau qu'ils veulent atteindre.



PARTIE 2: DEVENIR PRÊT POUR LE PARA

La version originale de *Becoming Para Ready* (BPR) du Steadward Centre a été élaborée en collaboration avec la communauté de l'athlétisme en Alberta. Il s'agissait d'un guide d'introduction destiné à fournir aux entraîneurs et aux administrateurs de club les connaissances, la confiance et les outils nécessaires pour être plus proactifs – ou «prêts» – à mieux faire l'inclusion.

La version actualisée du BPR (BPR 2.0) se veut plus conviviale, s'adresse à un public plus large et peut être utilisée dans n'importe quel sport. Les trois catégories principales (perspective, planification et programme) peuvent être vues comme des étapes sur la voie de la création d'un environnement inclusif pour les athlètes handicapés.

Les organisations devraient s'inspirer des principes clés et des «P» de ce guide et les adapter de manière à soutenir efficacement la communauté qu'elles desservent.

LES PRINCIPES DEVENIR PRÊT POUR LE PARA (DPP)

Les cinq principes DPP ont été élaborés pour aider tous les acteurs de l'écosystème sportif (c.-à-d. dirigeants sportifs, clubs, entraîneurs, parents, athlètes) à réfléchir à la manière dont ils peuvent collectivement offrir des expériences de qualité et sécuritaires aux athlètes handicapés. Ces principes sont des fils conducteurs de haut niveau qu'il convient de (re)considérer lorsque vous travaillez sur l'ensemble du cadre DPP.

1. Être proactif.

- Planifier l'inclusion. **Prendre l'initiative** d'améliorer l'inclusion et l'intégration dans votre programme et anticiper les besoins des autres.
- Toutes les personnes profitent d'une approche inclusive.

2. Inclure les voix et les choix des personnes ayant un handicap.

- Réunir la communauté des personnes handicapées à la création de programmes inclusifs.
- **Inclure les personnes ayant du vécu à tous les stades** de votre programme et du développement de la pratique.

3. Réfléchir et prendre des mesures judicieuses.

- Vous pouvez avoir un impact positif, mais il faut du **temps et un engagement continu** pour améliorer l'inclusion et l'intégration.
- Vos attitudes et vos comportements donnent le ton à l'inclusion des personnes handicapées dans votre contexte.

4. Le handicap est une facette de l'identité.

- Prendre en compte l'intersectionnalité. Les personnes handicapées ont des antécédents, des expériences de vie et des points de vue différents.

5. Le handicap est une construction sociale et la déficience s'inscrit dans un continuum.

- Les personnes vivent très différemment des déficiences qui peuvent sembler similaires.
- **Le handicap a été créé par des interprétations sociales** et peut varier selon les interprétations sociales, culturelles et individuelles.

ÉTAPE 1 RÉFLÉCHIR AUX PRINCIPES DPP

La première étape consiste à bien comprendre les cinq principes DPP présentés à la page suivante. Ces fils conducteurs vous aideront à mieux situer le cadre DPP.

ÉTAPE 2 COMPRENDRE LES P LIÉS À LA PRÉPARATION AU PARA

Examinez dans l'ordre les trois grandes catégories de P (perspective, planification, programme) du cadre DPP afin de déterminer les plus pertinentes à votre contexte sportif particulier.

ÉTAPE 3 AGIR EN FAVEUR DE DPP

Le cadre DPP doit être utilisé comme point de départ. Parmi les P, certains requièrent des tâches relativement simples (pouvant être réalisées rapidement ou avec peu de ressources) tandis que d'autres nécessitent des tâches plus complexes (pouvant nécessiter plus de temps ou de ressources). Déterminez des mesures à prendre pour commencer dès aujourd'hui.



LE CADRE DPP 2.0

La version 2.0 du cadre DPP a été élaborée pour simplifier les P dans une forme plus pratique. Les trois catégories principales devraient faciliter son utilisation dans tous les sports et pour tous les acteurs.

1 PERSPECTIVE: REMETTEZ EN QUESTION VOS PARADIGMES.

Philosophie

- Il s'agit de comprendre vos points de vue sur le handicap, le sport et la société.

Le défi : Rédigez une déclaration personnelle sur votre point de vue et sur la manière dont vous allez mettre en œuvre une approche inclusive dans votre pratique.

Personnes

- L'inclusion ne peut être efficace que si tout le monde est d'accord avec une vision ou une compréhension commune.

Le défi : Planifiez des réunions pour présenter votre philosophie ou déclaration personnelle sur l'inclusion aux principaux acteurs du club ou programme et encouragez-les à faire pareil.

Politique

- Après avoir réfléchi aux différents points de vue, il convient de rédiger une déclaration d'engagement du club ou de l'entraîneur en faveur de l'inclusion qui sera publiée et affichée partout où c'est possible (c.-à-d. club, réseaux sociaux, dans le code de conduite, etc.).

Le défi : Travaillez avec le conseil d'administration ou l'équipe de direction du club pour établir une déclaration d'engagement en faveur de l'inclusion.

2 PLANIFICATION : PLANIFIEZ DES EXPÉRIENCES DE QUALITÉ ET SÉCURITAIRES POUR TOUS.

Place

- Installations, stationnements et hébergements (grille de vérification sur l'accessibilité).

Le défi : Procédez à un examen de l'accessibilité de vos installations afin d'identifier tout obstacle possible.

Promotion

- Ne dites pas que vous êtes inclusif si vous ne l'êtes pas.
- Faites savoir qui vous êtes, quels sont vos programmes, comment ils sont inclusifs (ou non) et à qui ils s'adressent. Communiquez ces messages en personne, par le biais de médias physiques et en ligne.

Le défi : Passez en revue votre matériel promotionnel (brochures, site Web, comptes de médias sociaux, etc.) et identifiez les domaines dans lesquels vous pourriez inclure un libellé ou des images qui aideraient une personne à reconnaître que votre club ou programme est ouvert aux personnes handicapées. Ne vous attendez pas à ce que les athlètes arrivent sur-le-champ.

Partenariat(s)

- Créez votre réseau :
 - Communauté de personnes handicapées et de sport adapté;
 - Centres de santé et de réadaptation;
 - Parents et personnel d'encadrement.

Le défi : Contactez au moins trois organismes dans votre communauté qui pourraient vous aider à cibler des athlètes handicapés ou à les soutenir.

<p>Prix</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le coût est un obstacle pour de nombreuses personnes handicapées. • Envisagez des barèmes de frais ou une structure «payez ce que vous pouvez». 	<p>Le défi : Discutez avec votre C. A. des méthodes possibles pour réduire les coûts pour les athlètes handicapés et/ou cherchez des subventions et d'autres sources de financement qui pourraient réduire les coûts pour les athlètes handicapés.</p>
<p>Parcours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce ne sont pas tous les athlètes qui veulent devenir paralympiens. • Proposez divers cheminements de programmes pour répondre aux différents niveaux d'habiletés. 	<p>Le défi : Examinez le modèle de DLTA et déterminez à quel âge et comment les athlètes handicapés peuvent entrer dans votre sport et le quitter. Examinez ensuite vos programmes pour repérer les lacunes ayant trait aux points d'entrée et de sortie pour ces athlètes.</p>

3 PROGRAMME : METTEZ L'ACCENT SUR LA COLLABORATION, LA VARIÉTÉ ET LE CHOIX DANS LA PRATIQUE DU SPORT.

<p>Préférence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est important de veiller à ce que vos programmes offrent différents niveaux d'intégration et d'inclusion afin de donner le choix aux nouveaux athlètes (et à ceux déjà dans le programme). 	<p>Le défi : Examinez vos programmes et assurez-vous que vos offres reflètent les différents niveaux du spectre de l'inclusion.</p>
<p>Participation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les expériences de participation de qualité doivent être au premier plan de toute décision en matière de programme (c.-à-d. appartenance, autonomie, maîtrise, défi, engagement et sens). • Ayez une bonne compréhension de la classification des athlètes pour la compétition, s'il y a lieu. 	<p>Le défi : Passez en revue vos programmes afin de cibler les points forts et les points à améliorer dans les six volets de la participation de qualité. Vous pouvez aussi vous renseigner sur le processus de classification de votre sport (votre ONS est un bon point de départ pour trouver cette information).</p>
<p>Pratique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le mentorat réciproque (c.-à-d. travail en collaboration avec les athlètes) est la pierre angulaire de l'entraînement en parasport. 	<p>Le défi : Familiarisez-vous avec les différentes méthodes pour accueillir les personnes handicapées (p. ex., TREE, STEP, CHANGE IT) en vue d'examiner la conception de votre programme.</p>
<p>Pédagogie</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'entraînement centré sur l'athlète est essentiel lorsque l'on travaille avec des para-athlètes afin de s'assurer que les séances d'entraînement et les expériences sportives sont établies en collaboration «avec» eux (p. ex., coaching réciproque). • La pédagogie de l'entraîneur doit être axée sur la création d'expériences de qualité grâce à une collaboration étroite avec l'athlète et à la prise en compte des connaissances professionnelles, sportives et relatives au handicap. 	<p>Le défi : Exercez-vous à écouter vos athlètes et à concevoir des séances d'entraînement avec leur collaboration.</p>

Pour obtenir la version intégrale du guide Becoming Para Ready Version 2.0, élaboré par The Steadward Centre, consultez : <https://www.ualberta.ca/steadward-centre/resources/becoming-para-ready.htm>.



PARTIE 3: LE SKI PARA-ALPIN AU CANADA

LES PREMIERS JEUX PARALYMPIQUES D'HIVER ONT EU LIEU À ÖRNSKÖLDSVIK, EN SUÈDE, EN 1976 ET PRÉSENTAIENT DEUX ÉPREUVES DE SKI PARA-ALPIN, SOIT LE SLALOM ET LE SLALOM GÉANT. GRÂCE AU SOUTIEN DE SPORTS DE GLISSE ADAPTÉS CANADA (GADS), LE CANADA A ENVOYÉ SIX ATHLÈTES À CES JEUX ET A REMPORTÉ QUATRE MÉDAILLES, DONT DEUX D'OR ET DEUX DE BRONZE.

En 2002, Canada Alpin, l'organisme national de sport régissant le ski de compétition au Canada, a pris en charge le programme de haute performance de l'équipe canadienne de ski para-alpin (ÉCSPA). Depuis les deux dernières décennies, cette équipe est devenue une organisation sportive de premier plan, bénéficiant du même soutien et du même prestige que ses homologues en ski alpin.

Aujourd'hui, les athlètes ayant un handicap physique peuvent disputer cinq épreuves alpines : la descente, le combiné alpin, le super-G, le slalom et le slalom géant.

LA CLASSIFICATION

Afin de préserver l'intégrité de l'égalité des chances en compétition, tous les sports paralympiques ont mis en place un système visant à garantir que la victoire est déterminée par des facteurs sportifs tels que les habiletés, la condition physique, la puissance, l'endurance, les aptitudes tactiques et la concentration mentale, à savoir les mêmes facteurs liés au succès dans les sports pour athlètes sans handicap.

Ce système se nomme la classification.

Grâce à ce système, il est possible de déterminer les athlètes qui peuvent participer à une compétition sportive et de les regrouper pour la compétition afin de minimiser l'impact de leur handicap sur la performance sportive.

La classification est propre à chaque sport étant donné qu'une déficience affecte la capacité à réaliser des performances dans différents sports à des degrés différents. Par conséquent, un athlète peut être admissible à concourir dans un sport, mais peut être inadmissible dans un autre sport. Le fait d'avoir une déficience n'est donc pas suffisant pour qu'un athlète puisse concourir en parasport.

Les catégories d'athlètes en fonction du degré de limitation d'activité attribuable à leur déficience se nomment «catégories sportives». Dans une certaine mesure, cela revient à regrouper les athlètes en fonction de leur âge, de leur sexe ou de leur poids.

La classification au sein du mouvement paralympique est régie par le code de classification et les normes internationales de l'IPC.

La classification est requise pour concourir en ski para-alpin à certains niveaux de compétition, dont les championnats nationaux et les compétitions internationales. Cependant, les personnes qui n'ont pas de classification peuvent toujours faire de la compétition et profiter des avantages de la participation à un sport et de l'activité physique.

LA CLASSIFICATION EN SKI PARA-ALPIN

Les critères de la classification en ski para-alpin sont précisés dans les règles de classification.

Afin de pouvoir participer aux compétitions, les athlètes doivent présenter l'une des déficiences admissibles et satisfaire aux critères minimums de déficience pour le sport, tels qu'ils sont définis dans ces règles.

LES DÉFICIENCES ADMISSIBLES POUR LE SKI PARA-ALPIN

Les athlètes de ski para-alpin ont une ou plusieurs des déficiences suivantes :

- Déficience de la force musculaire
- Déficience au niveau des membres
- Inégalité de la longueur des jambes
- Hypertonie
- Ataxie
- Athétose
- Déficience dans l'amplitude passive des mouvements
- Déficience visuelle

Une personne peut avoir un handicap sans pour autant être admissible à la compétition dans les sports paralympiques, dont le ski alpin de compétition.



Les renseignements à jour sur la classification en ski para-alpin et les catégories sportives se trouvent sur le site Web de la Fédération internationale de ski (FIS). La FIS est l'organisme mondial qui régit le ski alpin et le ski para-alpin.

<https://www.fis-ski.com/en/para-snowsports/para-alpine/about-para-classification>

LE CHEMINEMENT DU SKI ADAPTÉ

Les écoles et clubs de ski adaptés CADS sont composés d'instructeurs certifiés de CADS afin d'offrir des options récréatives et non compétitives pour les participants souhaitant pratiquer le ski toute leur vie ou avant qu'ils obtiennent une classification paralympique, s'ils sont admissibles.

Les clubs CADS offrent des programmes d'enseignement pour guider les participants afin qu'ils deviennent des skieurs autonomes.

Cette autonomie est une étape essentielle vers l'intégration.

Le programme de formation et de certification des moniteurs de CADS est conçu pour enseigner aux skieurs débutants, intermédiaires et experts à faire du ski et à les encourager. Il compte quatre spécialités.

1. Le module de certification CADS TSA/DI s'adresse aux moniteurs qui souhaitent se concentrer sur l'enseignement aux skieurs ayant une déficience cognitive, dont les troubles du spectre de l'autisme. La formation leur permet d'acquérir les compétences et les outils nécessaires pour soutenir les skieurs neurodivers qui éprouvent des difficultés sociales, sensorielles, de communication et de traitement de l'information.
2. La certification du module SitSki de CADS s'adresse aux moniteurs qui souhaitent se concentrer sur l'enseignement aux skieurs utilisant un fauteuil-ski. La formation leur permet d'acquérir les compétences et les outils nécessaires pour soutenir ces skieurs.
3. La certification du module DV de CADS s'adresse aux moniteurs qui souhaitent se concentrer sur l'enseignement aux skieurs ayant une déficience visuelle. La formation leur permet d'acquérir les compétences et les outils nécessaires pour soutenir les skieurs aveugles ou malvoyants.
4. La certification du module 3-4 de CADS s'adresse aux moniteurs qui souhaitent se concentrer sur l'enseignement aux skieurs éprouvant des difficultés d'équilibre et de mobilité. La formation leur permet d'acquérir les compétences et les outils nécessaires pour soutenir les skieurs utilisant des stabilisateurs.



Le programme de certification des moniteurs de CADS est conforme aux méthodologies d'enseignement de l'AMSC, de l'ACMS et du développement à long terme de l'athlète de Canada Alpin. Il favorise également la planification de la relève pour les responsables de la formation et les examinateurs principaux tout en favorisant le développement continu.

Pour en savoir plus sur les stages et les niveaux de certification de CADS, consultez :

https://cads.ski/en/evaluation_registrations.

CADS – SPORTS DE GLISSE ADAPTÉS CANADA

En 2016, Canada Alpin a signé un protocole d'entente avec CADS pour en faire le fournisseur officiel des programmes de développement de l'équipe canadienne de ski para-alpin.

CADS a pour mission d'éliminer les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées afin qu'elles puissent goûter à la joie et à la liberté que procurent les sports de glisse. Il regroupe un réseau de plus de 60 clubs et de 3 100 bénévoles répartis dans 11 divisions provinciales et territoriales. Ce réseau soutient et encourage plus de 2 100 participants ayant une déficience physique, visuelle ou cognitive à faire du ski et de la planche à neige, à partir du niveau débutant jusqu'au niveau expert.

CADS dispose également d'un vaste programme de formation pour les moniteurs de ski et de planche à neige et certifie plus de 1 000 moniteurs chaque année.

Pour en savoir plus sur les programmes de développement et de formation, consultez <https://cads.ski/fr>.



LE CHEMINEMENT DE PERFORMANCE EN SKI PARA-ALPIN



SENSIBILISATION

L'athlète apprend que le ski est accessible aux personnes avant un handicap. Il trouve un club. Il découvre le sport paralympique.

PARTICIPATION

L'athlète s'initie au ski. Selon sa situation, cela peut se faire dans un club adapté, une école de ski, un club de compétition ou avec la famille.



AUTONOMIE

Une fois que le skieur est autonome, il pourrait être prêt à intégrer un programme de compétition ou à participer à un événement forger l'avenir.

FORGER L'AVENIR

Les camps forger l'avenir (CFA) permettent d'initier les skieurs autonomes au ski de compétition. Les athlètes peuvent participer à ces camps autant de fois qu'ils le souhaitent. Les CFA permettent d'aider les skieurs à intégrer un programme de ski adapté ou un club de compétition.

INTÉGRATION

Les participants se joignent à d'autres skieurs de même niveau et progressent selon les stades du DLTA du programme.



ESPOIR

Les athlètes participent aux camps d'entraînement d'ACA pendant la saison. ACA adopte un rôle de conseiller de programme en aidant à la formation des entraîneurs, à l'intégration et à la planification à long terme l'athlète.



NEXT GEN

Les athlètes de l'équipe Next Gen se consacrent au ski de compétition et démontrent suffisamment d'habiletés et de désir pour compétitionner au niveau de l'élite. Le programme est assuré par ACA afin que les athlètes de la relève se qualifient pour compétitionner sur le circuit de la coupe du monde et aux Jeux paralympiques.

COUPE DU MONDE

Les athlètes s'entraînent à temps plein l'hiver et l'été et font partie du programme d'ACA. Leur objectif est de gagner des médailles en coupe du monde, aux championnats du monde et aux Jeux paralympiques.

LE CHEMINEMENT DE PERFORMANCE PARA-ATHLÈTE EST CONÇU POUR FOURNIR UN SOUTIEN AUX ENTRAÎNEURS ET AUX ATHLÈTES À TOUS LES NIVEAUX DU DÉVELOPPEMENT, SOIT DE L'INITIATION AU SKI À LA RÉUSSITE EN COUPE DU MONDE ET AUX JEUX PARALYMPIQUES.

Pour en savoir plus sur ce cheminement et le développement à long terme des para-athlètes, consultez le site Web d'ACA.

<https://alpinecanada.org/communaute/forger-l-avenir>



Pour les entraîneurs de ski qui souhaitent se perfectionner dans un contexte para-alpin, ACA propose un module d'apprentissage en ligne sur l'entraînement para-alpin par le biais de l'Association canadienne des entraîneurs (Le Casier).

Une fois connecté à votre Casier, cliquez sur l'onglet Apprentissage en ligne et sélectionnez Ski alpin dans le menu de gauche.

<https://lecasier.coach.ca>

Pour en savoir plus sur le métier et le cheminement de l'entraîneur de ski para-alpin, consultez le site Web d'ACA.

<https://ltad.alpinecanada.org/entraîneurs/cheminement-de-l-entraîneur>

PARTIE 4: FORGER L'AVENIR, DÉVELOPPEMENT ET CROISSANCE EN SKI PARA-ALPIN

AU DÉPART, LE PROGRAMME *FORGER L'AVENIR* PROPOSAIT UNE OCCASION AUX SKIEURS AYANT UN HANDICAP PHYSIQUE DE S'INITIER AU SKI DE COMPÉTITION EN TRAVAILLANT AVEC DES ENTRAÎNEURS DE L'ÉQUIPE NATIONALE. LE PROGRAMME OFFRE DÉSORMAIS DU SOUTIEN AUX DIFFÉRENTS PROGRAMMES À TOUS LES NIVEAUX DU CHEMINEMENT PARALYMPIQUE.

Le programme *Forger l'avenir* repose sur une approche multidimensionnelle du développement de l'athlète et est axé sur trois grands piliers.

1. **Équité, diversité, inclusion et intégration** : Le programme *Forger l'avenir* offre aux Canadiens et Canadiennes ayant un handicap la possibilité de s'initier au ski de compétition avec un entraîneur de l'équipe nationale et contribue à favoriser le développement de l'athlète à tous les niveaux. Il vise à éliminer les obstacles à la participation sportive dès l'initiation jusqu'au niveau de la haute performance.
2. **Alignement avec le système para-alpin** : Le programme *Forger l'avenir* vise à réunir les centres de ski, les clubs de ski et les programmes de ski adapté d'un océan à l'autre avec Canada Alpin afin de faire connaître le ski de compétition auprès des athlètes, des entraîneurs, des bénévoles et des familles.
3. **Dépistage de talents** : Le programme *Forger l'avenir* est dispensé en étroite collaboration avec les intervenants du ski para-alpin dans l'ensemble du pays afin de dépister les athlètes de la relève ayant le potentiel de prendre part aux Jeux paralympiques d'hiver et de fournir un soutien à ces athlètes au cours de leur développement.



LES ÉVÉNEMENTS FORGER L'AVENIR

Ces événements sont offerts en collaboration avec des stations de ski, des clubs de ski et des organismes de sport adapté. C'est grâce à ce partenariat qu'ACA peut offrir aux participants de tous les niveaux l'occasion de rencontrer et de skier avec des athlètes et des entraîneurs de l'équipe nationale. Les skieurs autonomes ont également la possibilité d'être encadrés par des entraîneurs de l'ÉCSPA et de côtoyer les athlètes de l'équipe nationale.

Ces camps permettent également d'évaluer si le participant est prêt à **intégrer** un programme de compétition à temps plein.



GLOSSAIRE DE TERMES GÉNÉRAUX

Sans handicap : S'utilise pour décrire les personnes n'ayant pas de handicap ou pour faire référence à un sport olympique traditionnel (c.-à-d. un club de ski ou sportif pour personnes sans handicap). Il faut éviter d'utiliser des mots tels que « régulier » ou « normal » lorsqu'on évoque le sport paralympique.

Capacitisme/handicapisme : Le capacitisme et le handicapisme sont des termes utilisés pour décrire la discrimination et les préjugés liés au handicap. Ces termes sont comparables au sexisme et au racisme, utilisés respectivement pour décrire la discrimination à l'égard des femmes et des divers groupes raciaux ou ethniques. Dans les deux cas, ces termes décrivent la discrimination fondée sur le handicap, mais l'accent diffère. Le handicapisme met l'accent sur la discrimination à l'égard des personnes handicapées, alors que le capacitisme met l'accent sur la discrimination en faveur des personnes non handicapées. www.scope.org.uk

Athlète/participant : Le terme « athlète » est utilisé plus fréquemment dans ce document. Comme ce n'est pas tout le monde qui se considère comme un athlète, certains programmes sportifs à l'échelle locale peuvent désigner leurs membres comme des participants. Dans le cadre de cette ressource, ces termes sont interchangeable.

Athlète ayant un handicap/para-athlète : Ces termes sont utilisés de manière interchangeable. Le terme para-athlète est couramment utilisé pour désigner un athlète qui pratique un sport faisant partie du programme paralympique comme le ski para-alpin.

Handicap : Il s'agit d'un terme générique qui comporte une composante sociale. Le handicap d'une personne peut être causé ou non par une déficience.

Déficience : Se rapporte davantage à la condition médicale qui affecte la fonction et la capacité d'une personne à effectuer certaines activités ou à interagir avec son environnement.

Organismes de sport adapté (OSA) : Organismes dans certaines provinces et certains territoires qui assurent le développement d'un ou de plusieurs sports dédiés aux athlètes ayant un handicap.

CADS : Canadian Adaptive Snowsports/Sports de glisse adaptés Canada. CADS est un organisme bénévole offrant aux personnes ayant une déficience physique, visuelle ou cognitive la possibilité de découvrir le plaisir de pratiquer des sports de glisse adaptés et de la compétition. L'organisme assure la relève du volet compétition en ski para-alpin.

Sport adapté : Ce terme est couramment utilisé pour désigner les activités sportives ou récréatives à l'intention des personnes ayant un handicap faisant partie ou non d'un programme paralympique ou d'un volet compétitif.

Parasport : Ce terme désigne tout sport auquel participent des personnes handicapées et dont les règles de classification sont conformes au code de classification des athlètes de l'IPC.

Personnes ayant un handicap/personnes handicapées : De manière générale, il est préférable d'utiliser un langage centré sur la personne, comme il a été abordé dans le document.

DLTA : Modèle de développement à long terme de l'athlète.

DLTA d'ACA : Modèle de développement à long terme de l'athlète d'ACA. Ce modèle propre au ski a été élaboré par ACA pour guider les entraîneurs, les administrateurs, les directeurs de programmes et les parents dans l'approche scientifique et holistique du DLTA en ski alpin, en ski cross et en ski para-alpin de compétition.

Savoir-faire physique : Désigne la maîtrise des habiletés liées aux fondements du mouvement et des habiletés sportives fondamentales.

OPTS : Organisme provincial/territorial de sport.

Stades de développement : Désigne les différents stades de progression du DLTA.

IPC : Comité international paralympique.

ACA : Alpine Canada Alpin.

Déficience physique acquise : Se rapporte à une personne qui a subi une déficience physique à la suite d'une blessure ou d'une maladie. Il s'agit de personnes qui, avant d'être blessées ou malades, étaient considérées comme des participants sans handicap.

Équipement adapté : Un dispositif spécial qui aide à la réalisation d'activités physiques.

Âge d'expérience : Désigne le nombre d'années pendant lesquelles un participant a été exposé à un milieu d'entraînement de ski.

Déficience congénitale : Se rapporte à une personne qui a une déficience depuis la naissance, mais qui n'est pas nécessairement héréditaire.

ÉCSPA : Équipe canadienne de ski para-alpin.



ALPINE CANADA ALPIN EST L'ORGANISME NATIONAL QUI RÉGIT LE SKI ALPIN, LE SKI PARA-ALPIN ET LE SKI CROSS DE COMPÉTITION AU CANADA DE MÊME QUE LES ENTRAÎNEURS DE SKI DU CANADA EN LEUR OFFRANT DE LA FORMATION, DES CERTIFICATIONS, DE L'ASSURANCE ET UN CODE DE CONDUITE DE L'ENTRAÎNEUR À RESPECTER. GRÂCE À L'APPUI DE PRÉCIEUX PARTENAIRES CORPORATIFS AINSI QUE DU GOUVERNEMENT DU CANADA, DU PROGRAMME À NOUS LE PODIUM ET DU COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN, CANADA ALPIN FORME DES ATHLÈTES OLYMPIQUES, PARALYMPIQUES, DE CHAMPIONNATS MONDIAUX ET DE COUPE DU MONDE AFIN DE STIMULER LA VISIBILITÉ, L'INSPIRATION ET LA CROISSANCE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE SKI.

